

APAMAR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSE

(Comité Social et Economique)

EN DATE DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

Etaient présents ou représentés :

Membres du CSE :

Madame LE JONCOUR Emmanuelle

Madame PIRET Aurore

Madame LASSOT Magali

Madame DELAIR Brigitte

Madame PLANEIX Sylvie

Madame ROY Florence

Madame BORGLEVENS Sandrine

Monsieur PHELUT Fabien

Direction :

Monsieur BERNIER Dominique (Président du CSE)

Monsieur VENTALON Jean Pierre (Responsable de service)

Madame GIOIOSA Mathilde (Responsable de service)

Service Santé Sécurité MSA :

Madame SILINI Andy (Préventeur MSA)

Etaient absents ou excusés :

Madame CLERET Claudine

Monsieur RENAUD Benoît (Préventeur Régional)

Madame FERROUDJ Julie (Infirmière)

Madame LONGOUR Hélène (Médecin du Travail)

Madame MADELAINE Anne (Inspectrice du Travail)

Cette réunion se déroule en présentiel au siège social de l'association, 16 rue Jean Claret à Clermont Ferrand.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur BERNIER souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Monsieur BERNIER fait part de la présence de Madame GIOIOSA Mathilde qui remplacera Monsieur VENTALON au poste de responsable de service de la structure APAMAR au 4 Mars 2022, date de son départ à la retraite.

Monsieur VENTALON présente aux membres du CSE Madame SILINI Andy qui succède à Monsieur BEAUCHET Denis, préventeur MSA, qui a fait valoir ses droits à la retraite début février 2022. Madame SILINI nous explique son parcours professionnel.

PARTIE SSCT

1°) Validation du PV du jeudi 16 décembre 2021

Les membres du CSE procèdent à la validation du Procès-Verbal de la réunion du 16 décembre 2021. Aucune observation particulière n'est présentée par les membres du CSE ou la Direction.

Le procès verbal est donc adopté à l'unanimité des membres présents du CSE.

2°) Points sur les accidents de travail et les maladies professionnelles depuis la réunion du 16 décembre 2021.

Monsieur VENTALON fait le point sur les accidents survenus depuis le 16 décembre 2021.

- 9 accidents sont répertoriés dont 7 avec arrêts de travail.
 - o 1 chute sur du verglas lors de trajet
 - o 4 douleurs lors de transferts et la réalisation de tâches ménagères
 - o 1 douleur à la cheville en descendant du tramway
 - o 1 rechute suite à un accident en 2016
- 2 accidents sans arrêts :
 - o Douleur au doigt main droite
 - o Douleur à l'épaule

- 1 accident ou le risque routier est engagé, dû au brouillard et au verglas
- 4 accidents déclarés bénins
 - o 3 Douleurs au genou
 - o 1 Douleur aux côtes
- 3 maladies professionnelles.

Le tableau récapitulatif des accidents est joint en annexe 1.

Monsieur VENTALON présente ensuite le tableau comparatif annuel des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Il est constaté une stabilité du nombre d'accidents du travail pour l'année 2021 par rapport à 2020 avec 33 accidents répertoriés.

Sur les 33 accidents déclarés, 26 arrêts de travail, 2 maladies professionnelles reconnues et 5 maladies professionnelles déclarées à la MSA.

Le taux de fréquence pour 2021 est de 72.25 %.

Le taux de gravité de 1.82 %.

Le tableau comparatif est joint en annexe 2.

3°) Vaccin antigrippal

Un courrier incitant à la vaccination a été envoyé aux salariés courant septembre pour les informer qu'APAMAR pouvait prendre en charge la vaccination antigrippale.

Nécessité de fournir un justificatif de la pharmacie et un justificatif signé par la personne habilitée à la vaccination (médecin, pharmacien, infirmier).

Au 30 novembre 2021, 29 salariés ont adressé les justificatifs pour le remboursement du vaccin pour un montant de 357,38 €.

Pour mémoire, en 2020, 41 salariés avaient demandé le remboursement du vaccin. Le constat est fait que, depuis quelques années, de moins en moins de salariés se font vacciner contre la grippe saisonnière.

4°) Informations sur la vaccination contre la COVID 19.

Depuis le 15 février 2022, toutes les personnes âgées de plus de 18 ans et un mois doivent recevoir une dose de rappel dans le délai maximum de 4 mois après

leur dernière injection pour avoir un schéma vaccinal complet et bénéficier d'un pass vaccinal valide.

Auparavant, le délai maximum pour faire sa dose de rappel était de 7 mois.

Depuis le 15 février 2022, une infection est considérée comme équivalente à une dose de rappel à condition d'avoir reçu au moins une injection de vaccin contre la COVID 19.

Pour rappel, les salariés d'APAMAR (aides à domicile et personnel administratif) avaient jusqu'au 15 octobre 2021 pour avoir un schéma vaccinal initial complet.

A partir du 30 janvier 2022, la dose de rappel est intégrée dans l'obligation vaccinale.

A compter de cette date, la dose de rappel devient obligatoire pour tous les professionnels travaillant dans les secteurs sanitaire et médico-social soumis à l'obligation vaccinale depuis le 15 septembre 2021.

Au 16 février 2022, au sein de l'association APAMAR, 11 salariés n'ont pas fourni de justificatif dont :

- 8 rendez-vous sont planifiés pour la dose de rappel
- 2 déclarent être déjà vaccinés mais n'ont pas encore donné l'attestation de vaccination
- 1 salarié en arrêt maladie qui ne donne pas l'information
-

5°) Bilan des actions de prévention pour l'année 2021

Monsieur VENTALON commente le bilan des actions de prévention pour l'année 2021.

Il rappelle aussi que les activités de l'année 2021 ont à nouveau été perturbées suite à la situation sanitaire.

En effet, suite à l'application de certaines mesures barrières à respecter afin de limiter la propagation du virus, certaines actions ont dû être reportées ou annulées pour des raisons de sécurité.

Le bilan des actions de prévention pour l'année 2021 est joint en annexe 3.

6°) Détermination du plan de prévention pour l'année 2022.

Ce plan de prévention portera sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Monsieur VENTALON détaille une liste d'actions a réalisé au cours de l'année 2022.

La liste de propositions d'actions est jointe en annexe 4.

7°) Présentation du projet de prévention en partenariat avec la MSA : désinsertion professionnelle et employabilité des actifs.

Intervention de Madame SILINI Andy, préventeur MSA, pour la présentation du projet.

Cette action relève du plan santé et Sécurité au travail défini par la caisse centrale sur la période 2021/2025.

Il s'agit d'une étude qui se déroulera en plusieurs étapes, dont un diagnostic initial, une étude des déclarations d'accidents, des arbres des causes et un inventaire des actions de prévention existantes. Une étude finale avec évaluation sera proposée sur l'amélioration des conditions de travail.

Ce projet concerne les aides à domicile ainsi que le personnel administratif.

La restitution aura lieu à la fin de l'année 2022.

8°) Questions diverses

- Gratuité des auto tests :

Monsieur VENTALON explique que la délivrance d'auto tests gratuits varie en fonction de certaines pharmacies.

En effet, APAMAR, en tant qu'employeur, à la possibilité de délivrer une attestation justificative mais certaines pharmacies sont dans le refus et ne souhaitent pas donner d'auto tests gratuitement.

- Projet en lien avec une diététicienne pour établir une fiche conseil afin de mieux s'alimenter :

Madame PIRET Aurore, trésorière adjointe du CSE, explique le projet.

Il s'agit là d'une volonté des membres du CSE de réaliser, avec l'aide d'une diététicienne, une fiche pratique destinée aux aides à domicile qui ont peu de temps pour déjeuner pendant la pause de midi.

La rémunération de la diététicienne sera imputée au budget de fonctionnement du CSE.

- Projet de location de voiture sans permis électrique et vélo :

Monsieur BERNIER étudie la faisabilité d'avoir, uniquement en milieu urbain, des voitures sans permis et vélos électriques.

PARTIE CSE

1°) Points d'information ressources humaines sur décembre 2021 et janvier 2022

➔ Entrées/sorties sur décembre 2021 :

- Effectif au 30 novembre 2021 : 289 salariés
- Entrées sur décembre 2021 : 36 entrées
- Sorties sur décembre 2021 : 39 (2 démissions, 34 fin de CDD, 2 licenciements pour inaptitude et 1 départ à la retraite)
- Effectif au 31 décembre 2021 : 286 salariés

➔ CDI conclus :

Il y a eu 2 CDI conclus à effet au 1^{er} décembre 2021 dont :

- 1 à 70 h (dérogation multi employeurs)
- 1 à 120 h

Sur décembre 2021 :

Sur le mois de décembre 2021, il y a eu 16 CDD conclus à moins de 70 h pour 15 salariés concernés.

Ces CDD sont exclusivement des contrats de remplacement.

➔ Entrées/sorties sur janvier 2022

- Effectif au 31 décembre 2021 : 286 salariés
- Entrées sur janvier 2022 : 42 embauches
- Sorties sur janvier 2022 : 41 (3 démissions, 2 départs à la retraite, 36 fin de CDD)
- Effectif au 31 janvier 2022 : 287 salariés

→ CDI conclus :

Il y a eu 6 CDI conclus à effet au 1^{er} janvier 2022 :

- 1 contrat à temps plein pour le poste de responsable de secteur à l'antenne de Courpière.
- 2 à 130 h
- 2 à 104 h
- 1 à 50 h pour contrainte personnelle chargée de famille

→ Contrats inférieurs à 70 h :

Sur janvier 2022 :

Sur le mois de janvier 2022, il y a eu 24 CDD conclus à moins de 70 h pour 20 salariés concernés.

Ces CDD sont exclusivement des contrats de remplacement.

2°) Housse du SMIC au 1^{er} janvier 2022.

Le SMIC (Salaire Minimum Inter professionnel de Croissance) a été revalorisé de 0,9 % au 01/01/2022.

Ainsi, le montant du SMIC horaire brut est de 10,57 € depuis le début de l'année.

3°) Information sur la nouvelle campagne de renouvellement des smartphones professionnels .

Dans le cadre d'un renouvellement, 74 smartphones vont être déployés sur les antennes afin d'équiper les salariés.

4°) Information sur l'ouverture de l'antenne de BILLOM.

L'ouverture de l'antenne de BILLOM aura lieu le lundi 28 février 2022.

Pour cette ouverture lors du marché hebdomadaire, 2 hôtesses NRJ seront sur place (APAMAR et LASER) afin de faire connaitre l'association aux clients potentiels.

L'antenne de Billom a une superficie de 72 m². Des bureaux seront partagés avec LASER et PRESENCE VERTE.

Un impératif sera l'ouverture les lundis, jour du marché avec une possibilité de fermeture les mardis.

La secrétaire de l'antenne du Grand Pavois (Clermont Ferrand) sera détachée à l'antenne de Billom à temps plein pendant une période de 3 mois, alors qu'une secrétaire, embauchée à mi-temps pour la même durée, viendra en renfort sur l'antenne de Clermont Ferrand.

5°) Versement du solde des subventions 2021 « activités sociales et culturelles » et « attributions économiques et professionnelles »

Deux acomptes ont été versés en 2021 calculés sur la masse salariale 2020 (70% en janvier 2021 et 20% en septembre 2021).

Le solde est, quant à lui, calculé à partir de la masse salariale 2021.

Le solde 2021 des budgets s'établit ainsi:

- Budget des Activités Sociales et Culturelles: 3 208,64 €
- Budget des Attributions Economiques et Professionnelles: 1 283,46 €

6°) Bilan financier du CSE au 31 décembre 2021.

Madame PIRET Aurore, trésorière adjointe, détaille le bilan financier, joint en annexe 5, pour l'année 2021.

7°) Budget prévisionnel du CSE pour 2022.

8°) versement du 1^{er} acompte des subventions CSE.

Le premier acompte est calculé à partir de la masse salariale 2021 et représente 70% du montant calculé.

Les acomptes 2022 des budgets s'établissent ainsi :

- Budget des Activités Sociales et Culturelles: 14 501,40 €
- Budget des Attributions Economiques et Professionnelles: 5 800,26 €

Il précise que l'association Apamar indemnise à hauteur de 0.37 € alors que la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2010 préconise une indemnisation à 0.35 €.

- **Dématérialisation des factures envoyées aux bénéficiaires**

Les factures mensuelles envoyées aux bénéficiaires sont dématérialisées via un nouveau mécanisme : la plateforme Neotouch.

Cette plateforme permet de faire des économies sur l'affranchissement des lettres, sur le cout de l'impression (papier, encre, enveloppe) mais aussi du temps humain.
Les impressions se font uniquement en noir et blanc.

Le prochain CSE se tiendra le jeudi 21 Avril 2022.

La secrétaire du CSE



APAMAR

RECAPITULATIF DES ACCIDENTS DU TRAVAIL et MALADIES PROFESSIONNELLES SURVENUS DEPUIS
LA REUNION DU 16/12/2021

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET DE TRAVAIL

DATE DE L ACCIDENT	NOM PRENOM	DESCRIPTION	LESIONS	ARRET DE TRAVAIL
04/01/2022	D S	s'est fait mal au dos et au poignet en soutenant la bénéficiaire lors d un transfert lit/fauteuil	douleurs au dos et au poignet gauche	4 jours
11/01/2022	Q L	en retenant la bénéficiaire qui a perdu l'équilibre dans la salle de bain a ressentit une douleur au dos	douleurs	37 jours
28/01/2022	G C	a glissé (verglas) sur le parking en allant prendre sa voiture	douleurs coté droit épaule hanche genou	26 jours
02/02/2022	F G	Arrêtée accident suite à rechute accident du 04/04/2016	douleurs épaulé	13 jours
07/02/2022	A P	A ressentit une douleur au dos en passant l'aspirateur sous le lit	douleurs au dos	11 jours
11/02/2022	M M	A ressentit une douleur au dos en essayant de retenir la bénéficiaire qui a perdu l'équilibre en sortant de la baignoire	douleurs dos	10 jours
14/02/2022	H MAYLIS	S'est tordu la cheville en descendant du tram	douleurs	3 jours

ACCIDENTS DU TRAVAIL SANS ARRET DE TRAVAIL

DATE DE L ACCIDENT	NOM PRENOM	DESCRIPTION	LESIONS
13/01/2022	A M	En allant chercher du bois pour le chauffage, une buche lui ai tombé sur un doigt	douleurs doigt main droite
28/01/2022	E I	A glissé sur le verglas dans la cour en sortant de chez la bénéficiaire	douleurs épaulé

ACCIDENTS SANS LESIONS CORPORELLES OU LE RISQUE ROUTIER EST ENGAGE (dégâts matériels uniquement)

DATE DE L ACCIDENT	NOM PRENOM	DESCRIPTION	LESIONS

Annexe 1

ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES OU LE RISQUE ROUTIER EST ENGAGE (avec ou sans arrêt de travail)

DATE DE L ACCIDENT	NOM PRENOM	DESCRIPTION	LESIONS	ARRET DE TRAVAIL
22/01/2022	R M F	Bcp de brouillard et verglas a glissé au fossé avec son véhicule	douleurs cervicales	3 jours

MALADIES PROFESSIONNELLES

DATE	NOM PRENOM	DESCRIPTION	LESIONS
26/12/2021	A M	Problème épaule droite	en cours de reconnaissance
09/02/2022	V C	Problème épaule	rechute
11/02/2022	T S	Problème épaule bras	

REGISTRE ACCIDENTS BENINS

DATE	NOM PRENOM	DESCRIPTION	LESIONS
16/12/2021	S B	Sur le trajet domicile lieu de travail s'est faite agressée, on lui a volé son sac s'est retrouvée à terre	Douleurs au genou
26/12/2021	T F	Est tombée dans les escaliers chez la bénéficiaire	Douleurs aux cotes
28/01/2022	P A	A glissé sur verglas en allant chercher le courrier	douleurs au genou
28/01/2022	J A	A glissé sur verglas en allant prendre le bus pour aller travailler	douleurs au genou

Salariés avec arrêt de travail pour accident ou maladie professionnelle sur la période "dernière réunion CSE SSCT à ce jour"

NOM PRENOM	DATES	NBRE DE JOURS TOTAL
AA	08/06/2021	255
CS	02/08/2021	183
CS	24/07/2021	207
R M M	13/12/2021	41
VA	10/11/2021	55

Maladie Prof
reprise le 29/01/2022
reprise le 24/01/2022
reprise le 05/01/2022

TABLEAU COMPARATIF DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Nombre total d'accidents du travail	27	32	34	25	32	33	33
Nombre de maladies professionnelles reconnues	0	1	1	0	1	0	2
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	16	24	23	17	24	26	26
Nombre d'accidents du travail déclarés à la MSA	27	32	34	25	32	33	33
Nombre de maladies professionnelles déclarées MSA	0	1	1	0	1	0	5
Taux de fréquence : <u>Nb AT avec arrêt x 1 000</u>							
<u>000</u> Nb d'heures travaillées (y compris administratifs) (1)	42,38	74,53	75,29	52,07	74,41	88,98	72,25
Taux de gravité : <u>Nb de jours perdus x 1 000</u>							
Nb d'heures travaillées (y compris administratifs) (1)	0,89	1,70	1,13	1,49	1,34	3,16	1,82
Nombre d'incapacités permanentes (totales ou partielles) notifiées suite à AT	0	0	0	1	0	0	0
Nombre total d'accidents mortels	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'accidents de trajet	2	2	4	4	4	1	5

(1) La majorité des salariés sont à temps partiel et travaillent pour d'autres employeurs d'où un taux de fréquence faussé à la hausse et idem pour le taux de gravité.

Baisse du nombre d'heures travaillées sur 2020 en raison de la crise COVID 19, avec un nombre de jours d'arrêt plus important (4 arrêts supérieurs à 80 j), d'où la hausse des taux de fréquence et de gravité. Reprise de l'activité en 2021 avec une baisse des taux de fréquence et gravité.

APAMAR

Bilan des actions de prévention 2021

Les activités de l'année 2021 ont à nouveau été perturbées par la crise sanitaire en lien avec la COVID 19 et les mesures barrières à respecter. De ce fait certaines actions ont dû être reportées voire annulées pour des raisons de sécurité et de limitation de la propagation du virus.

➤ **Prévention routière :**

▪ **Vérifications à l'embauche**

- salarié titulaire du permis B
- salarié titulaire d'une assurance
- signature d'une attestation sur l'honneur par le salarié s'engageant à veiller à conserver son permis valide et à informer immédiatement son employeur si celui-ci venait à lui être retiré.

▪ **Vérification ponctuelle**

Possibilité pour l'employeur d'exercer une vérification ponctuelle en demandant aux salariés de présenter leur permis de conduire et leur attestation d'assurance en cours de validité.

▪ **Assurance auto-mission collaborateur**

Cette assurance couvre le personnel durant les déplacements professionnels (trajets entre 2 bénéficiaires et transport des bénéficiaires).

APAMAR a souscrit cette assurance auprès de LA MAIF à effet du 01/01/2020 (auparavant GROUPAMA), cela évite un surcoût financier aux salariés.

La MAIF a délivré des vidéos sur la prévention routière qui ont été transmises aux salariés sur leurs Smartphones professionnels, à titre de prévention lors de la conduite d'un véhicule (sur 2020 / 2021 : drogue et alcool au travail, vitesse et distance d'arrêt, je prépare mes déplacements, comment remplir un constat amiable),

▪ **Plaquettes d'information**

Dans le livret d'accueil remis aux salariés :

- Plaquettes d'information sur la prévention des risques dans le cadre des déplacements professionnels.
- Rappel de quelques consignes de sécurité routière.

➤ **Grippe saisonnière :**

▪ **Campagne d'information et prise en charge du coût du vaccin**

Prise en charge du coût du vaccin par la structure APAMAR.

29 vaccins ont été remboursés par APAMAR en 2021, à ses salariés, pour un montant de 357€38. Pour mémoire 38 vaccins avaient fait l'objet d'une demande de remboursement au titre de 2020.

Avec les gestes barrières en place (port du masque et lavage des mains), les salariés n'ont semble-t-il pas ressenti le besoin de se faire vacciner en prévention de la grippe dans un contexte d'obligation vaccinale contre la COVID 19.

▪ **Plaquettes d'information sur le lavage des mains**

Elles sont intégrées dans le livret d'accueil remis aux nouveaux salariés.

➤ **Mesures spécifiques COVID 19:**

- Rédaction du plan de continuité d'activité, Actualisation du DUERP (document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs),
- Application TousAntiCovid installée sur les nouveaux Smartphones professionnels à l'occasion du renouvellement de la flotte. Chaque salarié conserve la faculté de l'activer ou pas.
- Entrée en vigueur de l'obligation vaccinale à destination des personnels des structures d'aide à domicile intervenant auprès de publics fragiles (mettre des dates...). En effet, en date du 5/08/2021, le Conseil Constitutionnel a rendu sa décision sur la loi relative à la gestion de la crise sanitaire qui a confirmé, pour notre secteur d'activité, l'**OBLIGATION VACCINALE** du personnel d'intervention et administratif travaillant au contact des personnes âgées ou fragiles à compter du 15 septembre 2021 (avec une période transitoire jusqu'au 14 octobre 2021),
- Campagne d'information sur la dose de rappel vaccin anti-covid sur le 4^{ème} trimestre 2021. Les premiers salariés concernés ont engagé les démarches alors que le texte sur l'obligation vaccinale intégrant la dose de rappel n'était pas encore paru,
- Mise en place des affichages spécifiques,
- Fourniture des EPI (équipements individuels de protection) : masques, gel hydro alcoolique, visières, charlottes, chaussons, sur blouses...,
- Rédaction et diffusion de procédures COVID 19 (accessibles dans l'espace salarié du site internet d'APAMAR à partir des Smartphones professionnels) : Les gestes barrières, entretien du logement et des locaux, entretien du linge, aide à l'habillage et au déshabillage, aide à la toilette, port du masque, port des protections oculaires, lavage des mains à l'eau ou avec une solution hydro alcoolique,
- Diffusion de fiches d'information destinée aux administratifs présentant la gestion des différentes situations rencontrées (cas contact, cas avéré), en fonction des évolutions de la législation,
- Diffusion, à plusieurs reprises, d'une information sur les gestes barrières, aux salariés et aux usagers.
- Actualisation régulière des informations selon les évolutions de la législation et des consignes.
- Pour les postes télétravaillables, possibilité de télétravailler en cas de besoin mais tout en assurant un accueil régulier de nos bénéficiaires et salariés (matériel nécessaire fourni).

➤ **Groupes de parole :**

Les groupes de parole sont animés par cinq psychologues qui se répartissent les groupes géographiquement. Les psychologues qui interviennent ne sont pas les mêmes pour les aides à domicile, les responsables de secteur et les administratifs.

En raison des règles sanitaires à respecter liée à la COVID 19, quelques groupes de parole planifiés ont dû être annulés, à titre de prévention. (Nombre de groupes organisés : 30)

- **Pour les aides à domicile:** les groupes étaient initialement prévus en 8 lieux du département. En raison de la crise sanitaire et des périodes de confinement, 24 groupes ont pu être maintenus en 2021. Ils ont représenté 292 heures d'échanges avec un psychologue, pour 146 participants.

Lieux : Ambert, Bromont Lamothe, Clermont-Fd, Courpière, Issoire, Randan, saint-Eloy et Saint-Sauves.

Les thèmes abordés sont divers et concernent les problématiques rencontrées dans l'exercice de leur métier au quotidien (le vieillissement, l'agressivité, la maladie d'Alzheimer, la fin de vie, la désorientation, le handicap...) et toutes les difficultés au sujet desquelles les salariés ont besoin de s'exprimer et d'échanger pour les aider à trouver des pistes de solution.

Cette année les groupes de parole ont également été l'occasion d'échanger sur la COVID 19 et le stress ou l'anxiété que cela suscite au quotidien.

- **Pour les responsables de secteur :**

A leur demande, un groupe de parole a été mis en place à partir du 18 mai 2015. Ce groupe, animé par une psychologue, se réunit 4 fois par an pour une durée de 2 heures. Les 9 responsables de secteur peuvent y participer. En 2021, en raison de la COVID 19, trois groupes ont pu être organisés avec la participation de 9 responsables de secteur.

- **Pour les administratifs :**

A la demande des administratifs en antenne, il a été mis en place un groupe de parole depuis fin 2017. Tous les administratifs (siège et antennes) peuvent y participer à raison d'une fois par trimestre. De même, en 2021, ce groupe a pu se réunir trois fois avec la participation de 7 administratifs. Il est animé par une psychologue.

- **Plateforme téléphonique d'écoute et de soutien psychologique :**

Cette plateforme lancée à l'initiative de la branche professionnelle de l'aide à domicile a débuté le 1^{er} avril 2015. Elle s'adresse à l'ensemble des salariés et elle est accessible 7j/7 et 24h/24 aussi bien pour des problèmes professionnels que personnels. Il s'agit d'un service gratuit qui joue un rôle important dans la prévention des risques psychosociaux. Chaque salarié a été informé individuellement et s'est vu remettre une plaquette d'information accompagnée d'une carte comportant le numéro d'appel et que le salarié doit conserver sur lui. Cette action se reconduit d'année en année.

Depuis 2020, cette plateforme a également mis en place un service d'écoute spécial COVID. Les salariés ont été informés des numéros d'appel.

- **Fourniture d'aides techniques :**

Deux aides techniques sont proposées à nos salariés depuis fin 2019 (ceinture d'aide aux transferts et à la marche, disque souple pivotant). En 2021, ces matériels de prévention ont continué d'être présentés et distribués aux nouveaux salariés embauchés et concernés.

- **Actions de formation (liées à la prévention):**

De même, en raison de la crise sanitaire, certaines formations ont été annulées de façon à éviter les regroupements en lieux clos. Parmi les formations qui ont pu être maintenues, nous retrouvons en lien avec la prévention :

- **Sauveteur secouriste en milieu de travail :**

2 SST (12 stagiaires)
3 MAC SST (17 stagiaires)

- **Formations en lien avec la prévention :**

Le handicap (9 stagiaires)
Les techniques d'aide à la toilette (25 stagiaires)

L'ergonome (10 stagiaires)
Les déficients visuels (6 stagiaires)
Les référents aides techniques (6 stagiaires)
Les nouveaux embauchés (intégrant des modules de prévention) (14 stagiaires)
Des sessions en e learning maltraitance et bientraitance (7 stagiaires)
Des sessions en e learning prévention des risques dans le métier d'aide à domicile (3 stagiaires)

L'action « aides techniques » s'est poursuivie en sur 2021 avec la mise en œuvre des aides, remises en fin d'année 2019, aux salariés (disque souple pivotant et ceinture d'aide aux transferts et à la marche). En complément, un kit MADMAX a été mis à disposition dans chaque antenne APAMAR. Chaque kit contient 6 aides techniques qui sont destinées à être testées par des usagers demandeurs pour qu'ils en apprécient les bienfaits procurés. L'objectif principal de cette action est de prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles et donc l'absentéisme tout en procurant plus de bien être aux bénéficiaires. Ces aides techniques ont été remises aux nouveaux embauchés concernés.

➤ **Actions autour du bien-être des salariés au travail :**

- **sports et santé pour tous** : Cette action, qui bénéficie d'un cofinancement par la médecine du travail de la MSA, suspendue en 2020 en raison de la crise sanitaire, a pu être organisée sur deux secteurs en 2021 (Billom et Pérignat/Allier). Sur Billom il y a eu 11 séances d'1 heure pour une moyenne de 3 salariés et sur Pérignat/Allier il y a eu 6 séances d'1 heure pour 3 participants.

- **ateliers valorisation de soi** : Cette action est menée et financée en partenariat avec le service d'action sociale de la MSA. Sur Pérignat/Allier, il y a eu 4 groupes d'une durée de 2 heures et une moyenne de deux ou trois personnes. Sur Billom, il y a eu 5 groupes de 2 heures et une moyenne de 5 ou 6 participants. Les ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants : naturopathie, macramé, sculpture/poterie, produits de beauté faits maison, création de bijoux en origami, cuisine marocaine, diététique...

- **valorisation du métier d'intervenant à domicile** : Une action de formation a été organisée sur le secteur Billom/Courpière pour 7 participants et un volume de 98 heures.

➤ **L'absentéisme :**

Un travail a été mené durant l'année 2021 de façon à suivre l'évolution de l'absentéisme, en lien ou non avec la crise sanitaire COVID 19. Malgré des périodes sensibles liées à la circulation du virus, notamment sur certains secteurs du département, il n'y a pas eu une explosion du taux d'absentéisme. Le secteur de Thiers/Courpière a toutefois été affecté par un plus grand nombre de contaminations à la covid 19, avec des arrêts de travail provoquant des difficultés dans le suivi de la continuité de service (surtout à la période des vacances de Noël).

➤ **Actualisation du document unique d'évaluation des risques :**

Le document unique d'évaluation des risques a été mis à jour le 31 mai 2021.

Le document unique d'évaluation des risques est actualisé en tenant compte des observations faites par le préveteur et le médecin du travail.

Il a notamment été actualisé des points en lien avec la covid 19 (identification du risque, plan de continuité d'activité, mesures prises et procédures spécifiques)

➤ **Rapport annuel du Médecin du Travail :**

En 2021, le Médecin du Travail a présenté son rapport annuel 2020.

➤ **Actualisation de la fiche entreprise APAMAR :**

La fiche entreprise d'APAMAR a été actualisée le 16 septembre 2021 à l'occasion d'un travail mené en concertation avec le Médecin du Travail.

➤ **Tableau annuel de suivi de l'évolution des accidents du travail :**

Ce tableau annuel a fait l'objet d'une présentation en CSE SSCT du 25 Février 2021.

➤ **Prévenir les risques au domicile :**

Plaquettes d'information INRS remises à tous les nouveaux salariés à l'occasion de la remise de leur livret d'accueil.

- préserver sa santé au domicile
- consignes d'utilisation des produits ménagers
- prévenir les problèmes de santé liés à l'activité physique au travail
- prévenir les risques de chute
- prévenir les risques d'infection (procédure gale mise en place et achat d'équipements de protection spécifiques, procédure en cas de morsure par un chien, le lavage des mains, respecter les règles d'hygiène, conduite à tenir en cas de blessure du salarié avec saignement ou de contact du salarié avec le sang d'autrui...).
- Procédures en lien avec la COVID 19.

Rappelons également que toutes ces procédures sont dorénavant accessibles dans l'espace salarié du site internet d'APAMAR, directement à partir des Smartphones professionnels.

➤ **Blouses/gants :**

Fourniture d'une blouse par APAMAR, à la demande du salarié, selon la procédure en place.

Gants à disposition dans les antennes pour les situations qui le nécessitent (aide à la toilette).

Fourniture de blouses et gants jetables en cas de gale ou autre suspicion de risque de contamination.

➤ **EPI (équipements individuels de protection)**

Avec l'arrivée de la COVID 19, APAMAR a mis à disposition de ses salariés, sur toute l'année 2021, les EPI nécessaires à leur protection, masques chirurgicaux et FFP2, visières, charlottes, chaussons, sur blouses, gel ou solution hydro alcoolique, désinfectant de surface....

Un stock d'EPI a été constitué conformément aux préconisations de l'ARS et dans le respect des obligations de l'employeur.

➤ **Canicule**

Un message d'information a été adressé. Avec les liens internet sur la canicule, à l'ensemble des salariés (Smartphones professionnels ou mail).

➤ **Actualisation de la base documentaire prévention:**

La base documentaire accessible aux salariés dans leur espace privé intranet, a été mise à jour régulièrement. Cette base contient notamment tous les protocoles et documents de prévention des risques. Rappelons que cette base documentaire est directement accessible à partir du Smartphone professionnel de chaque salarié.

➤ **Astreintes :**

Des astreintes assurées par les responsables de secteur sont en place depuis le 6 janvier 2017 sur les week-ends et jours fériés. Elles se sont poursuivies de la même façon en 2021.

Pour les aides à domicile qui travaillent ces jours-là c'est une action de prévention et de sécurisation.

➤ **Télégestion mobile :**

Fin 2021, 95 % des aides à domicile sont équipés de Smartphones professionnels. Cet outil leur permet d'enregistrer leur temps d'intervention mais le Smartphone permet aussi aux salariés d'être facilement en contact avec la structure grâce à des numéros préenregistrés (siège, astreinte week-ends et jours fériés). De plus, des numéros d'urgence sont également préenregistrés (pompier, SAMU, police).

L'équipement de nouveaux salariés s'est poursuivi en 2021.

➤ **Plan égalité Femmes/Hommes :**

Le plan d'action d'APAMAR a été actualisé et déposé fin 2021 pour 2022. Il contient un domaine d'action sur la Santé Sécurité au Travail.

➤ **Instruction « signalement des incivilités » :**

L'instruction sur le signalement des incivilités a été rédigée. Après une période de test elle est en application.

➤ **Exercice d'alerte incendie au siège de l'association :**

Un exercice a été réalisé le 19 octobre 2021 avec évacuation des locaux et regroupement selon procédures en place.

➤ **Projet de prévention en partenariat avec le service SST de la MSA : « Désinsertion professionnelle et employabilité des actifs » :**

Cette action relève du plan SST défini par la Caisse centrale de MSA sur la période 2021/2025. Elle se déroulera en différentes étapes dont des diagnostics, une étude des déclarations d'accidents, des arbres des causes, un inventaire des actions de prévention existantes.... Le démarrage de cette action a été reporté à 2022 en raison d'une validation tardive reçue par la MSA Auvergne.

CSE APAMAR

PREPARATION DES PISTES DE TRAVAIL / PLAN D'ACTIONS 2022, PORTANT SUR LA SANTE, LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

→ Soutien psychologique / risques psychosociaux :

- Reconduction des groupes de parole pour les aides à domicile, les responsables de secteur et les administratifs en charge de l'accueil.
- Plate-forme téléphonique de soutien psychologique ouverte gratuitement à tous nos salariés 7/7 et 24/24 (reconduction selon décision de notre Fédération UNA, section habituelle et section spécifique COVID 19).

→ Activité physique / bien-être / prévention :

- Reconduire, selon les financements obtenus, en différents lieux du département, une action en lien avec l'activité physique (sport pour tous), le bien-être et la prévention, la relaxation.... La programmation se fera en lien avec l'évolution des règles sanitaires liées à la COVID 19.
- Projet de prévention en partenariat avec le service Santé Sécurité au Travail de la MSA : désinsertion professionnelle et employabilité des actifs. Cette action est notamment en lien avec le bien-être des salariés dans l'exercice de leur activité professionnelle, l'analyse des profils d'accidents du travail, la durée des arrêts de travail et les causes d'inaptitude au travail....

→ Sessions de formation en lien avec la prévention :

- Sessions de formations initiales SST et de recyclages, formations pour l'intégration des nouveaux salariés avec un module prévention (*manutention des personnes, aide à la toilette, psychologie de la personne âgée, présentation et utilisation d'aide techniques et de matériels de type lit médicalisé, verticalisateur...*), formations à la manutention, aide à la toilette, initiation PRAP, démences, addictions, handicaps, fin de vie... (selon les besoins), renforcement des modules hygiène et prévention particulière en lien avec la COVID 19. Cette formation en présentiel sera renforcée par des modules en distanciel rapidement mobilisables (le métier d'aide à domicile, l'entretien du logement, la maltraitance).
- Utilisation d'un simulateur de vieillissement lors de certaines sessions de formation.
- Information prévention tabagisme.

→ **Actions de prévention en lien avec la COVID 19.**

- Rappel des gestes barrières,
- Maintien de la fourniture des EPI en lien avec les évolutions des consignes sanitaires,
- Suivi du respect de l'obligation vaccinale en lien avec les évolutions de la législation.

→ **Reconduction de la campagne de vaccination antigrippale :**

- Information sur la campagne de vaccination antigrippale avec prise en charge du coût du vaccin par la structure.
- Rappel des informations sur le lavage des mains.

→ **Prévenir les risques dans le cadre des déplacements routiers :**

- vérification permis de conduire en cours de validité,
- reconduction assurance auto-mission MAIF souscrite par l'employeur afin de couvrir les déplacements professionnels,

→ **Prévenir certains types d'accidents :**

- Etude des causes de certains accidents qui le nécessitent,
- Poursuite du travail engagé sur la prévention des risques au domicile / accessibilité des informations via les Smartphones professionnels.
- Suivi et analyse de l'absentéisme.
- Suivi et continuité du projet "aides techniques" (disques souples pivotants et ceintures d'aide à la marche). Mise à disposition d'un kit MADMAX dans chaque antenne. Evaluation de l'action et rappels d'utilisation. Suivi expérimental du rôle des référents "aides techniques" (quantitatif et qualitatif). Renforcer l'information des nouveaux embauchés sur ce thème.

→ **Actualisation du document unique d'évaluation des risques et de la fiche entreprise avec le service Santé Sécurité au Travail.**

→ Actualisation du livret d'accueil destiné aux nouveaux salariés :

- Actualisation et mise en ligne sur l'espace salariés du site internet d'APAMAR, des procédures de prévention des risques et autres documents liés à la prévention.

→ Finalisation d'instructions concernant les incivilités.